

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

Santé environnementale

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de la santé

Sous-direction de la prévention des risques
liés à l'environnement et l'alimentation

Environnement extérieur
et produits chimiques

Bureau EA1

Note d'information n° DGS/EA1/2016/331 du 4 novembre 2016 relative à la prévention des accidents oculaires à l'occasion de l'éclipse solaire du 21 août 2017

NOR : AFSP1632033N

Inscrit pour information à l'ordre du jour du CNP du 4 novembre 2016. – N° 74.

Date d'application: immédiate

Résumé: la présente note a pour objectif de rappeler les risques liés à l'observation d'une éclipse de soleil, les moyens de prévention disponibles et l'importance de la diffusion de messages de prévention, en amont de l'éclipse du 21 août 2017, à destination des populations des départements, régions et collectivités d'outre-mer concernées (Antilles françaises, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon) et des voyageurs.

Mots clés: éclipse solaire – accidents oculaires – équipements de protection individuels.

Références:

Circulaire n° DGS/VS3/DH/EO3/99/288 du 20 mai 1999 relative à la prévention des accidents ophtalmologiques;

Instruction DGS/EA/2011/406 du 26 octobre 2011 relative aux missions des ARS dans le domaine de la santé environnementale.

Annexe: carte descriptive de l'éclipse du 21 août 2017 (Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides).

Le directeur général de la santé à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé (pour mise en œuvre).

Le 21 août 2017, une éclipse totale du soleil sera visible sur le territoire des États-Unis d'Amérique d'ouest en est (cf. annexe). À l'extrême-ouest, elle sera observable à partir de 9 heures (heure locale) et à l'extrême-est à partir de 13 heures (heure locale).

Des sites Internet donnent des informations détaillées sur la bande de totalité de l'éclipse et sur les heures précises d'observation comme l'heure de début d'observation, l'heure et la durée du maximum d'obscurité:

<http://eclipse.gsfc.nasa.gov/SEgoogle/SEgoogle2001/SE2017Aug21Tgoogle.html>

http://www.eclipse2017.org/2017/path_through_the_US.htm.

Le phénomène sera également partiellement visible dans d'autres pays et en particulier dans des départements-régions et collectivités d'outre-mer (Antilles françaises, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon) mais le degré d'obscurité, c'est-à-dire le pourcentage de la surface du disque solaire

occulté par la Lune, sera inférieur à 100 %. Par exemple, dans le cas des Antilles françaises, le phénomène sera observable entre 14 heures et 16 heures environ avec un degré d'obscuration de 70 %, en Guyane, entre 16 et 18 heures, avec un degré de 55 %.

Enfin en France métropolitaine, le phénomène sera peu visible : aux environs de 20 heures, le degré d'obscuration sera extrêmement faible, de 1 à 7 % sur la côte Ouest, le maximum sera observé dans le département du Finistère. La population en métropole ne sera donc pas impactée, sauf en cas de voyage dans les zones concernées (cf. partie C).

L'observation du phénomène sera dépendante des conditions météorologiques. En cas de couverture nuageuse, l'éclipse ne sera pas observable.

A. – PRINCIPAUX RISQUES LIÉS À L'OBSERVATION D'UNE ÉCLIPSE DE SOLEIL

L'observation sans précaution d'une éclipse de soleil, totale ou partielle, est susceptible d'entraîner des lésions ophtalmologiques graves et irréversibles.

Lors de l'éclipse solaire totale du 11 août 1999, l'Institut de veille sanitaire (maintenant Agence nationale de santé publique, santé publique France) avait mis en place une surveillance nationale des complications oculaires liées à l'observation de l'éclipse¹. Au total, parmi les 1 024 consultations notifiées à l'Institut, 147 patients ont présenté une atteinte rétinienne et 106 une atteinte cornéenne. 17 cas ont présenté une atteinte sévère (acuité visuelle < 2/10), dont 7 avec une atteinte bilatérale.

Parmi les cas recensés, 100 patients avaient observé l'éclipse à l'œil nu, 74 avaient ôté leurs lunettes, 32 avaient utilisé des moyens inappropriés et 4 patients, présentant une atteinte de la rétine, ont dit avoir utilisé correctement les lunettes spéciales durant toute la phase d'observation de l'éclipse.

B. – MOYENS DE PRÉVENTION DISPONIBLES ET CONSEILS SANITAIRES

1. **Pour observer cet événement dans de bonnes conditions de sécurité, il convient de se munir de lunettes spéciales de protection complètement opaques à la lumière normale**

Ces lunettes sont des équipements de protection individuelle et doivent être conformes aux dispositions prévues par la directive européenne 89/686/CEE relative aux équipements de protection individuels, et porter le marquage CE de conformité. La partie filtrante est constituée soit de films en polyester recouverts d'une fine couche d'aluminium, soit de films en polymère noir teintés dans la masse. Ces films sont généralement fixés sur des montures en carton. Les lunettes à monture cartonnée doivent être considérées comme étant à usage unique. La qualité du filtre risque en effet de se dégrader si les lunettes sont conservées dans de mauvaises conditions. Il est également conseillé de limiter à quelques minutes les observations du soleil et d'effectuer un temps de pause entre deux observations afin de reposer les yeux.

2. **Il convient également de mettre en garde contre l'utilisation de moyens de protection de fortune, comme des verres fumés, les films radiologiques ou de simples lunettes de soleil dont la faculté de protection est très insuffisante**

3. **En aucun cas, le soleil ne doit être observé avec des instruments d'optique (jumelles, appareil photographique...)**

4. **Les personnes en charge d'enfants (parents, éducateurs, accompagnateurs...) doivent particulièrement veiller à les protéger**

C. – AUTRES RECOMMANDATIONS AUX POPULATIONS ET AUX VOYAGEURS

Ces lunettes spéciales éclipses peuvent être achetées dans des magasins spécialisés, sur des sites internet spécialisés ou éventuellement chez certains opticiens et chez certains pharmaciens.

Ce produit n'est pas un objet de consommation courante et des ruptures de stock ont été enregistrées en France lors d'événements similaires du fait d'un manque d'anticipation des personnes souhaitant observer l'éclipse. La demande sera vraisemblablement très forte immédiatement avant le 21 août 2017.

¹ Dispositif de prévention et de surveillance des complications oculaires liées à l'observation de l'éclipse solaire totale du 11 août 1999 en France, InVs-RSU-DGS, mai 2000.

Il est conseillé de se procurer des lunettes quelques mois avant l'éclipse et pour les voyageurs avant leur départ.

En outre, pour les voyageurs se rendant dans la bande de totalité de l'éclipse, il est également recommandé de se prévenir des coups de chaleur lors de l'observation (porter une casquette ou un chapeau et des vêtements clairs, s'hydrater, utiliser une crème solaire...) et de respecter les consignes données par les autorités locales notamment concernant les rassemblements, la sécurité routière et la sécurité en mer.

D. – DIFFUSION DES MESSAGES DE PRÉVENTION

Les informations sur l'éclipse et les messages de prévention peuvent être diffusés par les agences régionales de santé *via* les sites internet, les bulletins d'information et autres documents de communication. Les professionnels de santé peuvent également être sollicités pour relayer ces conseils.

Enfin, en fonction des zones concernées, il appartient aux ARS de juger de l'opportunité de mettre en alerte les services d'ophtalmologie des établissements de santé afin d'assurer une prise en charge optimale des accidents oculaires liés à l'éclipse.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément qui s'avérerait utile.

Le directeur général de la santé,
B. VALLET

ANNEXE

CARTE EXTRAITE DU SITE INTERNET DE L'INSTITUT DE MÉCANIQUE CÉLESTE ET DE CALCUL DES ÉPHÉMÉRIDES (HEURES EXPRIMÉES EN TEMPS UNIVERSEL, NE CORRESPONDENT PAS AUX HEURES LOCALES)

<https://www.imcce.fr/langues/fr/grandpublic/systeme/promenade/pages6/798.html>

